

Livret 1

Validation des acquis de l'expérience

Titre
MAQUETTISTE INFOGRAPHISTE
certifié RNCP niveau III (Fr) niveau 5 (Eu)

Livret de recevabilité
de la demande de VAE

*Ce dossier a pour objet de vérifier
la recevabilité administrative de votre candidature*

NOM (de naissance)

Prénoms

NOM (d'épouse)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Adresse :

Code postal

--	--	--	--	--	--

Ville :

Tél. :

Adresse e-mail :

Le dossier de VAE est confidentiel et réservé strictement à l'usage de l'accompagnateur et des membres du jury. La loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses données sur ce dossier. Elle garantit à l'intéressé un droit d'accès et de rectification aux informations qu'il aura fournies.

Date de dépôt

SITUATION AU MOMENT DE LA DEMANDE DE VALIDATION

- Salarié : fonction exercée.....
 Entreprise : depuis :
- Demandeur d'emploi : depuis.....
- Autres (bénévolat, mandat électif, ...)
 Organisme Durée :
- Travailleur indépendant..... depuis :
- Travailleur handicapé fonction exercée.....
 Entreprise depuis :

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Décrivez chronologiquement vos différentes expériences professionnelles en précisant les dates et la durée, les fonctions exercées, le niveau de responsabilités, les compétences acquises

Dates	Durée (années / mois)	Emplois, niveau de responsabilité.	Organisme et lieu géographique

Durée totale de l'expérience **en lien avec la demande** :

EXTRA PROFESSIONNELLE (bénévole, associative, élective, autres...)

Dates	Durée (années / mois)	Fonction, expériences,	Lieux d'exercice (syndicats, associations, autres organismes...)

AUTRES ACTIVITES

Dates	Durée (années / mois)	Fonction, expériences,	Lieux d'exercice

Durée totale de l'expérience **en lien avec la demande** :

ACQUIS DE FORMATION

DIPLOMES (enseignement secondaire, supérieur, autre...).....

.....
.....

Détail des années d'étude effectuées et éventuellement diplômes obtenus
y compris en formation continue :

ANNÉE	ETABLISSEMENT FREQUENTE libellé exact et adresse	Diplôme ou examen préparé	Diplôme obtenu	
			Oui	Non

Si vous avez interrompu vos études, indiquez la durée de l'interruption et la cause :

.....
.....

Avez-vous déjà eu recours à la validation des acquis ? oui non

Si oui, précisez pour quel diplôme, l'année et l'établissement :

.....

FORMATION CONTINUE

Décrivez chronologiquement des différentes formations continues suivies (études, stages, séminaires...)

ANNÉE	Intitulé de la formation	organisme	Lieu	Durée

DOCUMENTS À JOINDRE :

- 1. CV détaillé :** formations, diplômes et parcours professionnel
- 2. Lettre de motivation** précisant clairement votre demande et votre projet
- 3. Documents attestants :**

Joindre la photocopie des documents qui peuvent appuyer utilement votre demande. Les originaux peuvent être demandés au dépôt du dossier.

- Copie du ou des diplômes obtenus
- Attestation d'emploi, certificat de travail, ou bulletins de paie
- Contrat de travail ou description de fonction

- 4. Déclaration sur l'honneur**

Joindre une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a déposé aucune autre demande de VAE pour ce diplôme ou plus de trois demandes de VAE tous diplômes confondus dans l'année en cours.

CADRE GENERAL DE LA VAE

Public bénéficiaire de la VAE : toute personne (salarié ou non, travailleur indépendant, demandeur d'emploi...) ayant exercé une activité professionnelle ou bénévole en rapport direct avec la certification visée pendant 3 ans au minimum.

L'expérience prise en compte : Il s'agit de l'expérience acquise dans une activité salariée, dans une activité non salariée ou dans une activité bénévole (associative, syndicale, sociale,...) justifiée ; en continu ou non pendant une durée cumulée d'au moins trois ans et en rapport avec la certification visée.

Attention, ne sont pas pris en compte dans la durée d'expérience :

- les périodes de formation initiale ou continue, quelque soit le statut de la personne
- les stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.

La VAE dans l'entreprise

Le salarié peut faire valider ses acquis dans le cadre du plan de formation de l'entreprise. A noter : Le financement des actions de VAE est alors assuré sur le budget formation correspondant ou par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) dont relève l'entreprise.

La VAE ne peut être réalisée qu'avec le consentement du salarié. Un refus de sa part ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. Pendant les actions de VAE, le bénéficiaire conserve son statut de salarié (rémunération, protection sociale, obligations vis-à-vis de l'employeur...).

Autre possibilité pour le salarié : faire valider ses acquis dans le cadre d'un congé spécifique, le congé pour validation des acquis de l'expérience, pris à son initiative.